

Octobre 2005



COMMISSION DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST Douzième session
COMITÉ DES PÊCHES DE LA COPACO POUR LES PETITES ANTILLES Neuvième Session
Port of Spain, Trinité-et-Tobago, 25-28 octobre 2005
RAPPORT DE LA PREMIÈRE SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL INTERSESSIONS SUR LE RENFORCEMENT DE LA COPACO Punta Cana, République dominicaine, 12-14 juillet 2005

INTRODUCTION

1. A la onzième session de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO), tenue à Grenade en octobre 2003, la Commission a souligné qu'il était essentiel d'assurer une meilleure coopération régionale permettant de mettre en place des mesures efficaces de conservation et de gestion à l'échelle régionale et a considéré que le renforcement de la COPACO était l'un des outils à mettre en œuvre à cet effet. Il convient que la région adopte une approche unifiée et concertée de la gestion des pêches dans le domaine des stocks chevauchants et partagés, tout en reconnaissant qu'en raison de la diversité de la région, des approches multiples pourront parfois s'avérer nécessaires. La onzième session a recommandé la création d'un groupe de travail intersessions (GTI) chargé d'étudier la faisabilité du renforcement de la gestion régionale des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest et a précisé les thèmes qui devront être abordés par ce groupe. La recommandation en question est contenue dans l'annexe A.

2. La réunion du groupe de travail intersessions (GTI) sur le renforcement de la COPACO s'est tenue à Punta Cana, République Dominicaine, du 12 au 14 juillet 2005. La réunion était organisée par le secrétariat de la COPACO, avec le concours financier et logistique du conseil d'administration pour les pêches des Caraïbes (CFMC) dont le siège est situé à San Juan, Porto Rico.

3. Tous les pays membres de la COPACO ont été invités à participer au GTI. La liste des participants figure dans l'annexe B.

SESSION INAUGURALE

4. Lors de la session inaugurale informelle, les participants ont été accueillis par M. Antonio Morales Mengual, représentant de la FAO en République dominicaine, Ricardo Colón Alvarez, directeur des ressources halieutiques, République dominicaine, Jean-François Pulvenis, directeur du service des politiques et de la planification de la pêche de la FAO et Miguel Rolón, directeur exécutif du CFMC. Dans leurs discours liminaires, les orateurs se sont accordés à reconnaître l'importance du secteur des pêches pour les pays membres de la COPACO et la nécessité d'améliorer la gestion et la conservation des ressources halieutiques de la région dont la plupart sont des stocks partagés ou chevauchants. Ils ont également fait part de leur espoir que les résultats de cette réunion contribuent à la formulation d'un plan de renforcement de la COPACO.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

5. Les participants à la réunion ont élu, à l'unanimité, Mme Cheryl Jeffrey-Appleton en tant que présidente et M. David Balton en tant que vice président.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. Au moment d'adopter l'ordre du jour qui figure dans l'annexe C, les participants ont fait remarquer que le point principal était le point 4, renforcement de la COPACO. La liste des documents de référence est présentée dans l'annexe C.

7. A propos de l'adoption de l'ordre du jour, la présidente a signalé que: «la communauté européenne (CE) participe à cette réunion conformément aux dispositions des paragraphes 8 et 9 de l'article II de l'Acte constitutif de la Constitution et qui lui incombe d'informer les participants que la déclaration formulée par la communauté européenne et ses États membres est contenu dans le document d'information COPACO/XI/03/Inf. 6, «Déclaration des compétences et droits de vote présentée par la Communauté européenne (CE) et ses États membres», qui a déjà été distribué à tous les participants présents à cette réunion. La présidente a souhaité attirer l'attention de la réunion sur cette déclaration».

RENFORCEMENT DE LA COPACO

8. A la requête de la présidence, le secrétariat a présenté les recommandations de la 11^e session de la COPACO relative à son renforcement, COPACO/IWG/05/I/Inf. 1, qui constitue le mandat devant orienter les travaux du GTI. Aucune observation ni commentaire n'a été formulé aux recommandations de la commission.

9. Le secrétariat a présenté le document COPACO/IWG/05/I/2 «Considerations for Strengthening the Western Central Atlantic Fishery Commission (COPACO) and Fisheries Management in the COPACO Region - A Discussion Paper» (Réflexions sur le renforcement de la Commission des pêches pour la région de l'Atlantique centre ouest et l'aménagement des pêches dans la région de la COPACO—document d'analyse). Au cours des débats qui ont porté sur ce document, les participants ont demandé que soit présenté le document COPACO/IWG/05/I/Inf. 2 «Main Decisions of the Third Session of the Scientific Advisory Group (SAG) regarding the

Strengthening of COPACO» (Principales décisions émanées de la troisième session du groupe scientifique consultatif (GSC) sur le renforcement de la COPACO). Les participants à la réunion ont fait remarquer que ce document contenait également des propositions très valables sur le sujet.

10. Après les présentations, un intense débat s'est engagé avec un échange de vues, d'idées et de suggestions sur le processus de réalisation de l'objectif majeur de la réunion du GTI. Au cours des débats, la délégation des Etats-Unis a présenté un document intitulé «Strengthening COPACO – Options for Moving Forward» (Renforcement de la COPACO – possibilités de développement), dans lequel étaient présentées les cinq options suivantes:

- (i) Que la Commission continue de relever de l'Article VI et que son mandat soit renforcé;
- (ii) Que l'un ou plusieurs groupes de travail de la COPACO soi(en)t progressivement doté(s) d'une autorité d'aménagement;
- (iii) Que la COPACO devienne une organisation cadre;
 - en tant qu'organisation de financement et de coordination dans la région, et/ou
 - en tant qu'organisation de surveillance d'autres organes plus restreints, dotée une autorité d'aménagement des pêches pour certaines sous-régions et/ou certains stocks considérés essentiels.
- (iv) Que la COPACO devienne une ORGP dans le cadre de l'article XIV;
et
- (v) Que la COPACO devienne une ORGP indépendante de la FAO.

11. Les participants ont passé en revue et analysé les options de renforcement de la COPACO présentées dans les documents élaborés par le secrétariat ainsi que les options proposées par la délégation des Etats-Unis et, pour la plupart, ont pris position et formulé des suggestions pour les améliorer.

12. A l'issue du débat, le GTI est convenu que la COPACO devait continuer à relever de l'article VI de l'acte constitutif de la FAO plutôt que devenir un organe relevant de l'article XIV.

13. Le GTI a estimé que les options 1, 2 et 3 présentées par la délégation des Etats-Unis étaient utiles et complémentaires, et qu'elles devaient être insérées, modifiées et enrichies par les suggestions contenues dans les deux autres documents du secrétariat, ainsi que par les propositions formulées à la plénière. Les participants ont été d'avis que les options 4 et 5 n'étaient pas pertinentes. A la lumière de ces commentaires et de ces suggestions, les participants à la réunion ont demandé au secrétariat d'élaborer une proposition sur le renforcement de la COPACO qui fera l'objet de débats ultérieurs.

14. La proposition intitulée, «Elements of a Plan to Strengthen COPACO (Critères d'élaboration d'un plan de renforcement de la COPACO)» a été présenté à la plénière.

Cette proposition comporte les sections suivantes: concepts fondamentaux, renforcement du mandat de la COPACO, renforcement des groupes de travail spéciaux et du CSC de la COPACO, renforcement du secrétariat de la COPACO et renforcement des rapports entre la COPACO et d'autres organisations. Sur ce dernier point, les participants ont proposé qu'une coordination soit établie avec le projet «Gestion durable des ressources bio marines partagées du grand écosystème marin des Caraïbes (CLME) et des régions adjacentes» du FEM.

15. Dans le cadre de l'examen de cette proposition, le secrétariat a fourni certaines informations sur le projet CLME du FEM actuellement préparé par IOCARIBE, et a tenté de préciser la façon dont les membres de la COPACO pourraient y participer et en bénéficier. Le secrétariat a proposé que les administrateurs des pêches contactent les centres de coordination du FEM dans leurs pays respectifs de façon à veiller à ce que le module relatif aux poissons et aux pêches du projet du CLME tienne compte des nécessités et des priorités régionales en matière de conservation et d'aménagement des pêches.

16. Le GTI a apporté des commentaires, des suggestions des recommandations à l'égard de cette proposition. Sur la base de nouvelles contributions de la plénière, le secrétariat a présenté un projet de plan de renforcement de la COPACO qui a été adopté par le GTI. Ce projet figure dans l'annexe D.

17. Les représentants des Etats-Unis et de la CE ont signalé qu'ils étaient disposés à envisager l'apport des ressources financières qui seront requises pour appuyer les activités menées par une COPACO renforcée, par le biais des mécanismes pertinents. A cet égard, il a été suggéré que la COPACO mette sur pied un fonds fiduciaire afin de pouvoir recevoir des contributions volontaires des pays membres d'autres sources. Le représentant du Mexique a ajouté que son gouvernement envisagerait également la possibilité d'apporter une assistance technique et financière aux groupes de travail spéciaux. Le GTI est convenu que le projet de plan serait présenté à la deuxième réunion du GTI prévue immédiatement avant la douzième session de la COPACO.

18. Les participants à la réunion ont formulé les requêtes suivantes à la FAO:

- Élaborer un projet de révision des statuts de la COPACO qui serait analysé à la deuxième réunion du GTI. Ce projet sera distribué aux membres du GTI avant la deuxième réunion.
- Préparer des estimations budgétaires impliquées par le renforcement du secrétariat de la COPACO permettant, au minimum, le maintien d'un secrétaire à temps plein et, dans la mesure du possible, d'un bureau totalement indépendant. Ces estimations devraient être élaborées d'ici à la prochaine réunion du GTI.

20. La réunion a recommandé au secrétariat de la COPACO d'encourager les pays qui ne sont pas encore membres de la COPACO à adhérer à celle-ci. Le GTI a suggéré que la FAO et le secrétariat de la COPACO aient recours au «bons offices» des membres actuels de la COPACO (par exemple, les ambassadeurs des pays membres auprès de la FAO) pour diffuser le travail de la COPACO et encourager les membres à participer plus activement au travail de la Commission. Il a été suggéré que les participants à la réunion du GTI informent les organismes pertinents de leurs

gouvernements respectifs quant aux résultats de cette première réunion du GTI et encouragent leur participation active à la COPACO et à son processus de renforcement.

QUESTIONS DIVERSES

21. Aucune autre question n'a été soulevée.

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

22. Le GTI est convenu que la deuxième réunion soit tenue immédiatement avant la douzième session de la COPACO, officiellement programmée pour la période du 23 au 27 octobre 2005. Le représentant de la Colombie a proposé son pays comme siège de la prochaine réunion du GTI et de la douzième session de la COPACO. Cette proposition devra faire l'objet d'une confirmation officielle de la part du gouvernement de la Colombie.

ADOPTION DU RAPPORT

23. La réunion a adopté le rapport le 14 juillet 2005.

ANNEXE A

RECOMMANDATION RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA COPACO A TITRE D'ORGANISATION

La Commission a recommandé que des activités soient organisées pendant la période intersessions afin d'étudier la faisabilité d'un renforcement de la COPACO visant à promouvoir la rationalisation de la conservation et de la gestion des pêches de capture maritimes dans l'ensemble de l'Atlantique Centre-Ouest.

A l'occasion de la onzième session de la COPACO, les participants sont convenus de la pertinence des facteurs suivants pour la présente recommandation:

- La région relevant du mandat de la COPACO est caractérisée par une grande diversité, tant d'un point de vue social, économique, culturel et politique, que de celui des types de ressources halieutiques.
- Comme une grande partie des ressources halieutiques essentielles sont des stocks transfrontières, chevauchants ou de grands migrateurs, la coopération régionale et sous-régionale est un élément indispensable d'une gestion durable des pêches.
- L'absence d'une coopération régionale efficace a joué un rôle dans la situation actuelle des pêches dans la région. Une grande partie des pêches les plus importantes d'un point de vue économique et social sont en régression.

Dans l'évaluation de la situation des pêches dans l'Atlantique Centre-Ouest, effectuée en 2003, la FAO a évalué la situation comme suit: «A moins que des dispositions ne soient prises d'urgence pour recueillir suffisamment d'informations sur les débarquements et sur l'effort de pêche afin de disposer, au moins, du minimum de données nécessaires à la garantie d'une utilisation durable, le risque de voir le déclin des débarquements se poursuivre est élevé, car l'analyse montre que le déclin se maintient dans de nombreux cas. Cette baisse va aggraver l'érosion des bénéfices économiques et sociaux que la région tire actuellement de ses ressources maritimes. Comme une grande partie de ces ressources sont partagées par au moins deux pays, il serait avantageux pour tous, et souvent fondamental, que les pays travaillent en étroite collaboration à plusieurs niveaux à l'échelle internationale».

La Commission a estimé qu'il était essentiel d'assurer une meilleure coopération régionale permettant de mettre en place des mesures efficaces de conservation et de gestion à l'échelle régionale, si l'on a souhaité renverser la tendance, et a considéré que le renforcement de la COPACO était l'un des outils à mettre en œuvre à cet effet. Il convient que la région adopte une approche unifiée et concertée de la gestion des pêches dans le domaine des stocks partagés, tout en reconnaissant qu'en raison de la diversité de la région, des approches multiples s'avèrent parfois nécessaires.

Comme indiqué dans le document intitulé «Stratégie actuelle de la COPACO» (WECAFC/XI/03/09), la «COPACO est le seul organisme de coopération régionale dont la juridiction géographique s'étend sur toute la région et auquel participent en

tant que membres tous les pays riverains de celle-ci». C'est pourquoi le renforcement de la COPACO aurait des retombées positives considérables pour la région. De par son rôle de coordonnateur de la gestion des pêches dans la région, la COPACO serait mieux à même d'assurer une contribution financière accrue de la part de ses Etats membres, en s'inspirant des autres organisations régionales de gestion des pêches de la région. Une fois renforcée, la COPACO serait mieux lotie pour coordonner la recherche scientifique et participer à la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée livrée dans la région, car elle pourrait adopter les mesures mises en œuvre par d'autres organes régionaux dans ce domaine. En mettant l'accent sur la science et sur l'application des mesures, il serait plus facile de garantir la durabilité à long terme des ressources halieutiques dans les Caraïbes et les planificateurs pourraient utiliser les ressources de manière plus rationnelle au bénéfice des programmes de lutte contre la pauvreté à l'échelle nationale.

A maintes reprises, les membres de la COPACO ont souligné la nécessité de renforcer la coopération régionale concernant les stocks halieutiques essentiels. En ce qui concerne le strombe rose, les pays des Caraïbes ont adopté en 1996 la déclaration de San Juan, qui préconise très clairement un renforcement de la coopération régionale pour cette espèce. Avant la réunion tenue par la COPACO en 2001, les ministres et les décideurs ayant assisté à une réunion du groupe de travail spécial sur les langoustes avaient déclaré qu'il était «nécessaire de renforcer la coopération entre les pays producteurs de langoustes de la région relevant du mandat de la COPACO, étant donné que les langoustes étaient des ressources partagées».

Par conséquent, la Commission a recommandé la création d'un groupe de travail intersessions chargé d'étudier la faisabilité du renforcement de la gestion régionale des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest et d'en faire rapport à la douzième session de la COPACO. L'apport de fonds pour la participation du groupe de travail aux travaux intersessions devrait se faire par l'intermédiaire de la FAO. Afin de respecter une distribution géographique équitable, ce groupe de travail devrait être ouvert à tous les membres de la COPACO. Le Groupe Consultatif Scientifique devrait aussi être invité à participer aux travaux intersessions.

Ce groupe intersessions étudierait les questions suivantes:

- Expérience de la FAO en matière de renforcement d'autres organisations internationales des pêches.
- Moyens pour la COPACO, une fois renforcée, d'interagir de manière optimale avec les mécanismes et les programmes en vigueur dans la région.
- Moyens pour la COPACO, une fois renforcée, d'accroître les retombées économiques liées aux activités de pêche, notamment en ce qui concerne le rôle joué par les pêches artisanales dans le développement économique et dans la sécurité alimentaire de la région.
- Moyens pour la COPACO, une fois renforcée, de promouvoir l'adoption, l'application et la mise en œuvre au niveau national de mesures compatibles de gestion des stocks partagés dans la région.

- Moyens pour la COPACO, une fois renforcée, de s'appuyer sur les structures et sur les programmes en place dans la région, tels que les groupes de travail, et de tisser des liens étroits avec les organisations et les institutions concernés.
- Évaluation des coûts liés à l'établissement, puis au fonctionnement, d'une COPACO renforcée disposant d'autorités de gestion et à l'établissement d'un calendrier de renforcement.
- Décision d'axer ou non le renforcement de la COPACO d'abord sur les espèces présentant un intérêt particulier. Des études de cas pourraient être effectuées sur les espèces suivantes: langouste, strombe, crevette et poissons de fonds, complexe vivaneaux-mérous, thazard-bâtard et coryphène.

La Commission a souhaité également aux personnes qui participeront à la conférence «De l'eau blanche à l'eau bleue», qui se tiendra à Miami (États-Unis) du 21 au 26 mars 2004, de soutenir expressément les activités intersessions préconisées dans la présente recommandation.

APPENDIX/ANNEXE/APÉNDICE B

**LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES**

**Antigua and Barbuda/
Antigua-et-Barbuda/
Antigua y Barbuda**

JEFFREY-APPLETON, Cheryl
Chief Fisheries Officer
Fisheries Division
Ministry of Agriculture, Lands
and Fisheries
Perry Bay, St. John's
Tel/Fax: (268) 462-1372
E-mail: fisheries@antigua.gov.ag

Brazil/Brésil/Brasil

ALVES BARBOSA, Francisco Osvaldo
Advisor for International Affairs
Brazilian Special Secretariat for Aquaculture
and Fisheries – SEAP
Esplanada dos Ministérios
Bloco “D”, sala 252
70043-900 Brasilia, D./F.
Tel: (55 61) 218-2846
Fax: (55 61) 224-9998/274-0418
E-mail: fosvaldo@agricultura.gov.br;
francisco.barbosa@apis.com.br

Colombia/Colombie

BOTERO ARANGO, Julian
Subgerente de Pesca y Acuicultura
Subgerencia de Pesca
Instituto Colombiano de Desarrollo Rural
(INCODER)
Avenida El Dorado CAN Edificio
(Antiguo Edificio Incora)
Bogotá D.C.
Tel : (+57 1) 383-0444
E-mail : jbotero@incoder.gov.co
mcampos@incoder.gov.co

Cuba

ALVAREZ, Manuel
Director de Relaciones Internacionales
Ministerio de la Industria Pesquera
Ave. 5ta., Edif. 1, Barlovento, Playa
La Habana
Tel: (53-7) 209 7034
Fax: (53-7) 204 9167
E-mail: alvarez@telemar.cu

**European Community/Communauté
Européenne/Comunidad Europea**

SPENCER, Edward-John
Head of Unit DG Fisheries
E-mail: Edward-John.Spencer@cec.eu.int

GRAY, Alan
Senior Administrative Assistant
E-mail: alan.gray@cec.eu.int

DG Fisheries and Maritime Affairs
Unit B.2 – International and regional
arrangements
200 Rue de la Loi
1049 Brussels, Belgium
Tel: (32) 2 295 74 50
Fax: (32) 2 295 57 00

France/Francia

VENDEVILLE, Philippe
Chef, Laboratoire des ressources halieutiques
Station IFREMER de Guyane
Domaine de Suzini
BP 677, 97300 Cayenne
French Guiana
Tel: (596) 30 22 00
Fax: (596) 30 80 31
E-mail: philippe.vendeville@ifremer.fr

REYNAL, Lionel
Chef, Laboratoire des ressources halieutiques
IFREMER
Pointe-Fort
97231 Le Robert
Martinique
Tel: (596) 65 11 54
Fax: (596) 65 11 56
E-mail: lionel.reynal@ifremer.fr

BOLINOIS, Sylvain
President Commission Pêche-Aquaculture
Regional Council of Martinique
Cluny-Fort de France 97200
Tel: (596) 81 38 78
Fax: (596) 59 64 14
E-mail: sylvain.bolonois@cr_martinique.fr

TEREAU, Raymonde
Regional Council of Martinique
Cluny-Fort de France 97200
Tel: (596) 75 29 44
E-mail: r.tereau@aol.fr

Haiti/Haití

BADIO, Jean-Robert
Directeur de la Pêche et de l'Aquaculture
Ministère de l'Agriculture, des ressources
naturelles et du développement rural
Route Nationale #1
Port-au-Prince
Tel: (509) 558-0560/249-4005
E-mail: robertbadio@yahoo.com

Honduras

SUAZO, Miguel Angel
Dirección General de Pesca y Acuicultura
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Av. La FAO Boulevard Miraflores
Tel: (504) 239 1982/1987; 239 0096
Fax: (504) 239 1994
E-mail: mass200431@hotmail.com

Mexico/México

LOPEZ MORENO, Luis Miguel
Director General de Políticas Pesquera
y Acuícola
Comisión Nacional de Acuicultura y Pesca
(CONAPESCA-SAGARPA)
Avenida Camarón
Sábalo S/N Esq. con Tiburón
Colonia Sábalo Country
Mazatlán, Sinaloa 82100
Tel: (52 669) 915 6921
Fax: (52 669) 915 6925
E-mail: llopezm@conapesca.sagarpa.gob.mx

Panama/Panamá

NOVEY, George
Director General de Recursos Marinos
y Costeros de la Autoridad Marítima
de Panamá Gobierno Nacional
Tel: (507) 232-7510; 232-6117
Fax: (507) 232-6477
E-mail: gnovey@amp.gob.pa

Saint Lucia/Sainte-Lucie/Santa Lucía

RUFUS, George
Fisheries Officer
Department of Fisheries
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
Sans Souci, Castries
Tel: (758) 468-4134/5; Fax: (758) 452-3853
E-mail: deptfish@slumaffe.org/
Rufusgeorgel@hotmail.com

Saint Vincent and the Grenadines/ Saint Vincent-et-les Grenadines/ San Vicente y las Granadinas

CRUIKSHANK, Jennifer
Fisheries Officer
Fisheries Division
Ministry of Agriculture, Forestry and
Fisheries, Kingstown
Tel: (784) 456-1178/2738
Fax: (784) 457-2112
E-mail: fishdiv@caribsurf.com
agrimin@caribsurf.com

Trinidad and Tobago/Trinité-et-Tobago/Trinidad y Tobago

CAESAR, Erol
Fisheries Officer
Marine Resources and Fisheries Department
Tobago House of Assembly
Lower Scarborough, Tobago
Tel: (868) 639-4354/4446
Fax: (868) 639-1382
E-mail: eroldcaesar@yahoo.com

United States of America/Etats-Unis d'Amérique/Estados Unidos de America

BALTON, David
Deputy Assistant Secretary for Oceans and Fisheries
US Department of State
2201 C Street, N.W.,
Washington D.C. 20520
Tel: (202) 647-2396; Fax: (202) 647-1027
E-mail: baltonda@state.gov

DAVES, Nancy
CITES Coordinator
NOAA Fisheries
1315 East-West Highway
Silver Spring, MD 20910
Tel: (301) 713-2319; Fax: (301) 713-0376
E-mail: nancy.daves@noaa.gov

JAMISON, Nancy
US Department of State
2201 C Street, N.W.
Washington D.C. 20520
Tel: (202) 647-2396
Fax: (202) 647-1027
E-mail: jamisonne@state.gov

WEAVER, James E.
Assistant Regional Administrator
Southeast Region
National Marine Fisheries Service
263 13th Avenue South
St. Petersburg, Florida 33701
Tel: (727) 824-5301
Fax: (727) 824-5320
E-mail: james.weaver@noaa.gov

Caribbean Fishery Management Council/Conseil d'Administration des pêches des Caraïbes/Consejo de Administración Pesquera del Caribe

ROLON, Miguel A.
Executive Director
E-mail: miguel.a.rolon@noaa.gov

MARTINO, Diana
Assistant to the Executive Director
E-mail: dianamar@coqui.net

USDOC/CFMC
268 Muñoz Rivera Avenue, Suite 1108
San Juan
Puerto Rico 00926
Tel: (787) 766-5928
Fax: (787) 766-6239

OBSERVERS/OBSERVATEURS/OBSERVADORES

Dominican Republic/République Dominicaine/República Dominicana

COLON ALVAREZ, Ricardo
Director de Recursos Pesqueros
Subsecretaría de Estado de Recursos Costeros y Marinos
Urb. Jardines del Norte, Km. 6 ½
Aut. Duarte, Distrito Nacional
Santo Domingo
Tel : (809) 732-4988/4181
Fax : (809) 547-3057/2829
E-mail: ricardo_colon@hotmail.com
tabatavalencia@hotmail.com

MATEO, Jeannette G.
Conservation Technician/Assistant
Fisheries Director
Ministerio de Agricultura
Km 6 ½ Carretera
Duarte Los Jardines
Santo Domingo
Tel : (809) 752-3305
Fax : (809) 549-3057
E-mail : jeannette_mateo@hotmail.com

**FAO Fisheries Department/
Département des pêches de la FAO/
Departamento de Pesca de la FAO**

Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome/Roma, Italy/Italie/Italia

PULVENIS DE SÉLIGNY, Jean François
Director/Directeur
Fishery Policy and Planning Division/
Division des politiques et planification
de la pêche/Dirección de Políticas y
Planificación Pesqueras
Tel: (39) 06 57054138
Fax: (39) 06 57056500
E-mail: jeanfrancois.pulvenis@fao.org

GUMY, Angel A.
Senior Fishery Planning Officer/
Fonctionnaire principal chargé de la
planification des pêches/Oficial Superior de
planificación pesquera
Fishery Policy and Planning Division/
Division des politiques et planification
de la pêche/Dirección de Políticas y
Planificación Pesqueras
Tel: (39) 06 57056471
Fax: (39) 06 57056500
E-mail: angel.gumy@fao.org

BOMBIN, Luis M.
Chief/Chef/Jefe
General Legal Affairs Service/Service des
affaires juridiques générales/Servicio de
Asuntos Jurídicos Generales
Legal Office/Bureau Juridique/
Oficina Jurídica
Tel: (39) 06 57054138
Fax: (39) 06 57054408
E-mail: Luis.Bombin@fao.org

**FAO Subregional Office for the
Caribbean/Bureau sous-régional de la FAO
pour les Caraïbes/Oficina Subregional de la
FAO para el Caribe**

CHAKALALL, Bisessar
Senior Fishery Officer/Fonctionnaire
principal des pêches/Oficial principal
de pesca
Secretary of COPACO/Secrétaire de la
COPACO/Secretario de la COPACO
United Nations House
Marine Gardens, Christ Church/
P.O. Box 631-C
Bridgetown, Barbados
Tel: (246) 426-7110 - Ext. 249
Fax: (246) 427-6075
E-mail: bisessar.chakalall@fao.org

ORDRE DU JOUR

1. Session inaugurale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Recommandation de la onzième session de la COPACO relative au renforcement de la COPACO à titre d'organisation, Saint-Georges, Grenade, 21-24 octobre 2003
4. Renforcement de la COPACO

Réflexions sur le renforcement de la Commission des pêches pour la région de l'Atlantique centre-ouest et l'aménagement des pêches dans la région de la COPACO - document d'analyse (Document d'analyse fondé sur la recommandation de la onzième session de la COPACO, Grenade, 21-24 octobre 2003) - Sections I et II

Principales décisions émanées de la troisième session du groupe scientifique consultatif (GSC) sur le renforcement de la COPACO

Stratégie actuelle de la COPACO - document de travail (présenté à la onzième session de la COPACO, Saint-Georges, Grenade, octobre 2003)

La situation des ressources halieutiques dans la région de la COPACO

Situation et tendances en matière de pêche et d'aquaculture dans la région de la COPACO

5. Questions diverses
6. Lieu et date de la prochaine réunion
7. Adoption du rapport

CRITÈRES D'ÉLABORATION D'UN PLAN DE RENFORCEMENT DE LA COPACO

Concepts fondamentaux

- COPACO continue de relever de l'Article VI et son mandat est renforcé.
- Les groupes de travail spéciaux de la COPACO et le GSC sont renforcés.
- Le secrétariat de la COPACO est renforcé.
- Les rapports entre la COPACO et d'autres organisations régionales et sous-régionales sont renforcés.

Renforcement du mandat de la COPACO

- Actualiser les statuts de la COPACO's Statuts¹ à la lumière de l'évolution de l'aménagement des pêches à l'échelon international afin de:
 - Aider les membres de la COPACO à mettre en œuvre les instruments internationaux pertinents en matière de pêches, en particulier le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO et les plans d'action internationaux y associés;
 - Faciliter l'harmonisation des lois et normes nationales pertinentes, ainsi que la compatibilité entre la conservation et les mesures d'aménagement;
 - Garantir qu'une attention adéquate soit accordée aux pêches à petite échelle, artisanales et de subsistance;
 - Aider les membres de la COPACO à coordonner les activités de recherche scientifique, de collecte des données et de partage des résultats de la recherche; et
 - Epauler, selon le besoin, les membres de la COPACO dans la prévention et résolution des différends en matière de pêches.
- Elaborer un programme de travail intégral pour l'ensemble de la COPACO.
- Chercher de nouvelles ressources financières permanentes pour favoriser le renforcement du mandat.
- Développer le rôle de la COPACO dans la coordination et communication entre ses membres, en particulier comme source d'informations sur l'état et les tendances des pêches dans la région, de façon à favoriser la complémentarité et éviter les chevauchements.
- Renforcer la capacité de la COPACO de contribuer au développement de l'aquaculture marine et côtière.
- Chercher à un soutien politique accru (volonté politique) de tous les gouvernements et organismes pertinents en faveur de la COPACO, ainsi que leur participation aux activités menées par celle-ci.
- Etablir des contacts avec les ministères des affaires étrangères et d'autres ministères pertinents afin de garantir la coordination voulue à l'échelon national des activités menées par la COPACO.

¹ FAO est priée de préparer un document préliminaire actualisé des statuts de la COPACO sur la base des suggestions présentées et des propositions pertinentes continues dans le document de travail COPACO/IWG/05/I/2, paragraphe 89.

Renforcement des groupes de travail spéciaux de la COPACO et du GSC

- Mettre au point des programmes de travail spécifiques pour chaque groupe spécial à la lumière des programmes de travail nationaux pertinents de chacun des pays membres.
- Développer, au sein du GSC, une base minimum de données destinées à chaque groupe de travail afin de pouvoir leur apporter les conseils scientifiques requis.
- Aider les groupes de travail à obtenir les ressources financières suffisantes pour garantir la régularité des réunions et des tâches accomplies.
- Mettre progressivement un ou plusieurs groupes de travail mieux en mesure d'orienter les différents membres dans l'adoption de mesures de conservation et d'aménagement pour les stocks de poissons pertinents de façon à progresser vers l'adoption de mesures compatibles avec l'ensemble des stocks.
- Epauler davantage le GSC dans l'aide qu'il devra fournir à des groupes de travail, une fois leurs mandats renforcés.

Renforcement du secrétariat de la COPACO

- Envisager la possibilité d'un poste permanent pour le secrétaire de la COPACO.
- Obtenir des ressources additionnelles afin que le secrétariat puisse disposer des ressources humaines et financières supplémentaires requises par le nouveau mandat de la COPACO, pour épauler le personnel du secrétariat et fournir d'autres types de compétences et d'assistance.²

Consolidation des rapports entre la COPACO et d'autres organisations

- Renforcer la capacité de la COPACO d'établir des rapports et de travailler en collaboration avec d'autres organisations régionales et sous-régionales concernées par l'aménagement des pêches, ainsi qu'avec des organismes et des bailleurs de fonds internationaux.
- Renforcer la capacité de la COPACO de servir de mécanisme de financement des initiatives relatives à la durabilité des pêches dans la région.
- Travailler en coordination avec le projet du grand écosystème marin des Caraïbes:
 - Participer activement à la phase PDF-B du projet du CLME ainsi qu'à la mise en œuvre postérieure de l'ensemble du projet; et
 - Encourager le recours aux groupes de travail spéciaux de la COPACO dans le cadre du projet CLME en tant qu'instruments permettant la réalisation des activités pertinentes d'évaluation et de gouvernance et, s'il y a lieu, le renforcement du travail mené par ces groupes.
- Continuer à tenir compte du potentiel de la COPACO en tant qu'organe de coordination de l'aménagement des pêches dans la région, en collaboration avec les membres de la COPACO et d'autres organismes régionaux et sous-régionaux.

² FAO est priée d'élaborer des estimations budgétaires pour différentes modalités de renforcement du secrétariat de la COPACO.